



Compte rendu de l'audience CREQ du 11 janvier 2011

Cette audience fait suite à la réunion de Concertation Immédiate du mardi 22 juin 2010 concernant les CREQ, à la demande de la CGT.

Lors de cette réunion, la Direction de l'Infra s'était engagée à faire un point d'étape sur nos demandes en octobre 2010.

Dans son intervention liminaire, la délégation CGT a rappelé les 4 points mis dans sa demande d'audience rappelant qu'aujourd'hui, les agents avaient de plus en plus de difficultés à exercer leur métier dans de bonnes conditions.

Nous avons également rappelé notre revendication de maintenir et de développer les compétences de ces agents, permettant leur intégration dans un grand métier conduite et afin de leur ouvrir de véritables perspectives de déroulement de carrière.

La compensation de tout départ de CREQ

La Direction de l'Infra s'était engagée, le 22 juin 2010, à stopper l'hémorragie des effectifs en veillant à ce que les départs en retraite des CREQ soient compensés.

**Au 31 décembre 2009, il y avait 845 CREQ,
au 31 novembre 2010, l'effectif CREQ était de 854 soit +9**

Aujourd'hui, la Direction n'est en capacité de former qu'entre 70/80 CREQ par an.

Au vu du nombre de départs prévisibles dans les années à venir, la délégation CGT a demandé que la Direction anticipe bien en amont les embauches nécessaires.

La mobilisation doit se poursuivre pour que la tendance ne reprenne pas à la baisse.

La possibilité de conduite en Unité Multiple d'engins Y9000

Aujourd'hui, après étude, cette possibilité n'est plus à l'ordre du jour car cela entrainerait trop de modifications de l'engin pour le peu de puissance gagnée.

La Direction annonce qu'elle regarde la faisabilité d'aller vers des engins type 63000.

Elle s'engage à présenter cette faisabilité au niveau des formations nécessaires lors de la CPCVA formation du 31 mars 2011.

La délégation CGT a souligné que sa revendication d'un grand métier conduite prenait ici toute sa crédibilité et que la poursuite des négociations se passe dans un périmètre qui dépasse l'infra V.

La possibilité de faire évoluer certaines prescriptions réglementaires pour autoriser le pilotage à plus de 50km/heure

Suite aux travaux menés avec des experts d'Infrarail, l'autorisation du pilotage à plus de 50 km/heure peut être faisable, sous condition d'une formation complémentaire concernant le freinage des trains lourds avec une partie pratique.

Là encore, la Direction de l'Infra s'engage à présenter le cahier des charges des formations nécessaires lors de la CPCVA formation du 31 mars 2011, pour une concrétisation durant l'année 2011.

La délégation souligne cette avancée mais regrette qu'il ait fallu attendre toutes ces années pour que le bon sens l'emporte.

L'évolution des compétences des agents CREQ

La Direction reconnaît qu'avec l'évolution des deux points précédents, des discussions vont être nécessaires.

La délégation a demandé que ces discussions aient lieu rapidement pour arriver enfin à une véritable reconnaissance du métier CREQ.

En fin de réunion, la CGT est également intervenue sur le déroulement de carrière et sur le fait que certains agents arrivant à un certain âge soient encore sur la qualification B en ayant parfois plus de 10 ans de conduite.

La Direction s'est dite prête à regarder cela et faire des propositions.

Pour la CGT, la Direction de l'Infra doit aller plus loin dans ses propositions, au regard des besoins qu'elle va avoir besoin dans l'avenir.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons mettre en avant la proposition d'un grand métier conduite, garant pour les CREQ d'une véritable reconnaissance de leur métier.

Ces quelques annonces sont à mettre au résultat de la mobilisation des CREQ durant des années à l'appel de la seule CGT.

Nous appelons les cheminots CREQ à rester mobilisés.



Adhérez et votez CGT pour que vos revendications avancent !